

1983-1984, le Canada a assisté à titre d'observateur à deux réunions du Comité consultatif des Nations Unies chargé de l'Année internationale de la jeunesse, ainsi qu'à deux réunions préparatoires régionales en Europe et en Amérique latine. Comme l'accent sera mis surtout sur les activités à l'échelle nationale et locale, un secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse a été établi au Secrétariat d'État pour coordonner les activités du Canada dans le cadre de cette année.

Deuxième Conférence internationale sur la population

En préparation de la deuxième Conférence internationale sur la population, tenue sous les auspices des Nations Unies en août 1984 à Mexico, un comité interministériel a été mis sur pied pour définir la position du Canada. Étant donné les problèmes délicats et complexes que soulèvent les questions démographiques, des consultations ont été menées auprès des provinces, des parlementaires fédéraux, des organisations non gouvernementales et des associations professionnelles de démographes. Sur le plan international, deux comités préparatoires des Nations Unies ont tenu des réunions auxquelles une centaine de pays, dont le Canada, ont pris part. Un projet de 85 recommandations à l'intention des participants de la conférence a traduit les préoccupations du Canada en ce qui concerne la nécessité d'une approche intégrée des questions de population et de développement, les soins de santé primaires, la capacité de charge de l'environnement et la pleine participation des femmes aux aspects économiques, politiques et culturels de la société.

Revue de la stratégie concernant les stupéfiants

Durant l'année à l'étude, on s'est de plus en plus intéressé à la nécessité d'une coopération multilatérale étroite pour contrôler l'utilisation qui est faite des stupéfiants et chercher à prévenir les cas d'abus. La formulation de la politique étrangère dans ce domaine a continué d'être influencée par les préoccupations exprimées au pays face à ce problème. Des stratégies nationales et internationales interdépendantes ont été élaborées pour réduire la demande et le trafic de stupéfiants illicites, et tout particulièrement l'héroïne et la cocaïne.

Au pays, les efforts dans ce domaine ont consisté notamment en la mise sur pied d'une variété de programmes économiques, judiciaires, médicaux et sociaux. Sur le plan international, le Canada a continué d'appuyer les activités du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de la Commission des stupéfiants des Nations Unies. Malgré ces efforts, la consommation de drogues au Canada a continué d'augmenter; on estimait à environ 20 000 le nombre d'héroïnomanes au Canada et à quelque 250 000 le nombre de cocaïnomanes.

Affaires des autochtones

Durant l'année, les activités internationales des organisations canadiennes d'autochtones se sont intensifiées grâce à une collaboration plus active avec des groupes analogues dans d'autres pays et par un contact plus étroit avec les organismes onusiens qui s'occupent des droits de la personne. L'Assemblée des premières nations a pris une part active à la fondation du Conseil mondial des peuples indigènes, qui a son siège au Canada. De même, des Inuits du Canada se sont joint à des groupes de l'Alaska et du Groenland pour former la Conférence inuit du Cercle polaire et ont accueilli sa réunion à Frobisher Bay, dans les Territoires du Nord-Ouest, en juillet 1983. Les organisations autochtones ont en outre participé de plus en plus aux activités d'organismes des Nations Unies, comme le groupe de travail des populations autochtones de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de la Commission des droits de l'homme.

Les cas de discrimination contre les femmes rapportés en vertu de l'article 12(i)(6) de la *Loi sur les Indiens* ont été entendus par le Comité des droits de l'homme en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La participation de plus en plus active de groupes autochtones aux activités internationales de divers genres a conduit le ministère à mettre sur pied, en septembre 1983, un pupitre des affaires des autochtones au sein du Secteur des affaires sociales et programmes afin d'aider ces groupes à réaliser leurs objectifs internationaux.